

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 290

présenté par

Mme Besse, M. Lottiaux, M. Ray, Mme Martinez, M. Vatin et M. Barthès

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il faut développer l'attractivité des métiers du soin à domicile et la qualité de la prise en charge des aînés. Pour autant, ici mettre en place une carte professionnelle sans explication aucune sur l'intérêt de la création de ladite carte n'a aucun intérêt si ce n'est de rajouter de la lourdeur administrative.

Cet amendement propose donc de supprimer cet article.